

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>En exercice</i> : 15	<i>Suffrages exprimés</i> : 12	<i>Pour</i> : 12	<i>Abstention</i> : 0	<i>Contre</i> : 0
-------------------------	---------------------------------------	-------------------------	------------------------------	--------------------------

L'an deux mille dix-sept, le 21 novembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 09 novembre 2017.

PRESENTS :

ABBES Jean Gérard	<i>Absent</i>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	POUR	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<i>Absente</i>	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ABSENTS : M. Jean-Gérard ABBES, Mme Patricia CHABOT-LALAY, M. Yoann MARENDA

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard BAZINET

ORDRE DU JOUR**2017- 49 Désignation de l' élu référent sécurité routière**

Monsieur le Maire donne lecture d'une circulaire de Mme la Préfète de la Dordogne relative à la désignation d'un élu référent sécurité routière.

En effet, le département de la Dordogne se distingue par ses mauvais chiffres avec une hausse importante du nombre d'accidents (200, +13 %) et surtout du nombre de tués (43, +26) alors que la tendance est à la stabilisation au niveau national et à l'amélioration dans la région Nouvelle Aquitaine. Face à ce constat, il est nécessaire de poursuivre les actions déjà engagées comme la répression, la sensibilisation et la prévention. Dans ce contexte, Mme la Préfète souhaite constituer un réseau d'élus référents sécurité routière pour mettre en place des actions de prévention et de sensibilisation auprès de la population. Cet élu référent sera le lien entre les services de l'Etat et les citoyens. Il sera l'interlocuteur et l'animateur d'actions de sécurité routière mise en œuvre sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. Bernard BAZINET, 1^{er} adjoint.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 22 novembre 2017.
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 27/11/2017
Page 1 sur 1



024-212400162-20171121-2017_49-DE
Regu le 28/11/2017